

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022 à 18h
PROCES VERBAL

Approuvé le 12 juillet 2022

Présents :

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe

Absents :

PFEND-BARTHOLIN Corinne donnant pouvoir à COMPIANI Serge, SURACE Martyne donnant pouvoir à MAUBERT-REY Martine, BOYER Nicolas donnant pouvoir à ROUSTAN Marcel, GARDE Brigitte donnant pouvoir à MACARIO Jean-Marc, DUCROZ Stéphanie donnant pouvoir à ROUSTAN Christophe

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

ORDRE DU JOUR :

I. PV du 7 décembre 2021

II. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

III. Délibérations

1. Approbation du compte de gestion
2. Vote du compte administratif
3. Affectation des résultats
4. Taux des taxes
5. Loyers
6. Indemnité de conseil allouée au trésorier principal
7. Etat annuel des indemnités des élus
8. Vote du budget primitif
9. Demandes de subventions
10. Election des membres de la commission d'appel d'offres
11. Convention de remboursement CAPG - mise à disposition de personnel communal
12. Convention CAPG - mise à disposition de personnel communal
13. Approbation du rapport de la CLECT
14. Groupement de commandes pour la construction d'une cuisine centrale à St Cézaire
15. Convention CAPG - Demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
16. Motion contre l'absorption arbitraire du Département des Alpes-Maritimes par la Métropole Nice Côte d'Azur

IV. Questions diverses

mm

I. APPROBATION DU PV DU 7 DECEMBRE 2021

Mme PINTUS, absente lors du dernier conseil municipal, s'abstiendra pour le vote du procès-verbal. PV approuvé à la majorité.

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Suite à l'envoi des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations, M. FRANK a plusieurs interrogations, notamment sur :

La SCI OCS. Réponse de M. MACARIO : il s'agit du dossier concernant la Route de Cabris, dossier géré par l'avocat choisi par l'ancien Maire.

SR PROMOTION. Réponse de M. MACARIO : il s'agit du permis de construire qui a été attaqué Boulevard de la Renaude.

Mme PINTUS précise que deux factures de Maître FIORENTINO (1080€) semblent avoir été omises dans le décompte présenté. Et rappelle que la convention passée entre la commune et l'avocat arrivait à expiration. M. le Maire précise qu'elle vient d'être renouvelée.

Intervention de Mme PINTUS concernant le renouvellement d'adhésion à des associations :

« Monsieur le Maire, je suis navrée de constater que vous renouvelez l'adhésion de Spéracèdes à l'association des maires ruraux dont vous ne pouvez plus faire partie. Avec une densité de 373 hab/km2 notre commune figure hélas désormais parmi les communes de "densité intermédiaire" dont sont exclus les territoires ruraux. Dans le même temps, vous avez choisi cette année de ne pas renouveler l'adhésion de la commune aux communes forestières, parce que m'avez-vous expliqué, vous étiez soucieux des finances de la commune. Cette adhésion s'élève à 700 € par an. Vous choisissez de sortir de ce réseau au moment où c'est le plus important de vous former et de vous impliquer dans la gestion forestière, compte tenu du changement climatique, des risques d'incendie et des enjeux de séquestration carbone. Spéracèdes possède, je vous l'apprends, plus de 100 ha en propriété forestière. De ce fait elle est soumise au régime forestier et c'est une erreur de votre part de choisir de vous en éloigner ».

1/ Approbation du compte de gestion

M. Le Maire présente les chiffres :

Investissement

Recettes nettes 534 416,92

Dépenses nettes 229 569,51

Résultat 304 847,41

Fonctionnement

Recettes nettes 1 131 417,21

Dépenses nettes 1 082 889,53

Résultat 48 527,68

Mme PINTUS retient que la dette est passée de 770 000 € à 1 100 000 €, notamment du fait de l'emprunt.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme MAUBERT-REY qui donne lecture des chiffres (identiques à ceux du compte de gestion).

Quelques remarques de la part de M. Christophe ROUSTAN :

Article 7411 dotations forfaitaires : 2,5 fois moins que prévu. Il trouve dommage d'indiquer au budget une somme aussi éloignée de la réalité. Il aimerait une certaine prudence au niveau de ces recettes aléatoires.

Il s'interroge également sur le fait que la commune n'ait rien perçu au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Il se satisfait en revanche de voir, comme il l'avait demandé, une renégociation des contrats d'assurance.

Et précise que lui-même et Stéphanie DUCROZ voteront « pour » le compte administratif.

M. le Maire précise qu'il a, en effet, bien pris en compte les remarques de l'an dernier. Le budget n'est qu'un budget primitif. Un premier courrier de la DGFIP précisait que 3000 communes ne recevraient pas de compensation. Une nouvelle information a été transmise en janvier annonçant le regroupement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Il rajoute que l'an dernier la taxe d'habitation avait été rajoutée sur la taxe foncière.

Mme PINTUS demande pourquoi Spéracèdes fait partie des 3000 communes. M. MACARIO précise qu'elle n'en fait plus partie. 1011€ ont été versés en deux fois.

Intervention de Mme PINTUS :

« Monsieur le Maire c'est votre premier résultat financier sur une année complète, et la déception est grande. La dotation de solidarité rurale a baissé en 2021 de moitié (14 000 au lieu 28 000), vous n'avez pas touché la dotation cantonale de 51 104 € et l'emprunt de 25 000€ correspondant a été annulé.

Vous n'avez perçu en tout et pour tout en 2021 que 4 000 €, que vous devez au département, sur les 280 000 € de subventions que vous escomptiez. Cela ne vous a pas empêché de souscrire un emprunt de 400 000 €, contre lequel je me suis élevée et pour lequel nous payons des intérêts alors que vous ne pouvez pas l'utiliser tant que vous ne bénéficiez pas de subventions...

Mais à la déception s'ajoute l'étonnement. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la dotation cantonale ne nous a pas été versée alors que M. Viaud s'enorgueillissait sur les réseaux sociaux cet été, je cite « Avec Michèle Olivier nous sommes heureux pour le village de Spéracèdes et son maire Jean-Marc Macario, qui a bénéficié de la dotation cantonale annuelle et de différentes subventions du département pour investir dans l'aménagement sécuritaire pour certains axes du village très fréquentés, notamment en période scolaire, afin d'assurer aux enfants et leurs parents une protection renforcée lors de leurs déplacements.

Le 7 décembre 2021 vous avez fait prendre en urgence une délibération au Conseil pour réaffecter les travaux à couvrir par la dotation cantonale 2021. Je cite Mme Bonnafy « la délibération concernant la dotation cantonale a déjà été prise le 20 avril 2021. Elle a permis de débloquent la subvention ». Et plus loin « la subvention maximale de 80% a déjà été obtenue, on ne peut donc prétendre à plus ». De quoi parlez-vous ?

La liste des travaux jointe au PV de ce Conseil comporte 25 380 € de travaux de sécurisation et de signalisation sur le RD 11 et RD 13 qui ont été payés dès le lendemain du Conseil soit le 8 décembre, alors qu'ils ont été réalisés 6 mois auparavant. Or vous avez publié durant l'été sur le site de la commune l'information selon laquelle ces travaux avaient été réalisés par le département. Donc ils ont été réalisés par le département et c'est la commune qui les a payés sur ses fonds propres ?

Ces travaux font partie des 74 198 € de travaux de voiries payés le 8 décembre au bénéfice de la société SEETP, et qui devaient être couverts grâce à la dotation cantonale 2021. En 2021 les prestations payées à SEETP se sont élevées à 100 000 €, soit près de 10% du budget de la

commune. En 2020, ce montant était de 52 000 € et en 2019 de 9 000€. Pouvez-vous donner des explications à votre Conseil municipal sur les raisons de cette évolution fulgurante ?

Au sujet de la dotation cantonale, Mme BONNAFY précise que la subvention est attribuée « fictivement ». Elle n'est perçue réellement qu'une fois les factures transmises.

M. MACARIO rajoute que la dotation cantonale ne concerne que l'opération 067. Le reste n'a rien à voir.

Intervention de M. FRANK :

« Le budget reflète la période COVID. Les frais de télécommunication sont encore élevés. Il salue en revanche le travail fait sur les frais d'assurance ».

Il demande si le prêt de 400 000 € a été utilisé. Réponse de M. MACARIO : « En partie, mais uniquement pour de l'investissement. La ligne de trésorerie a été remboursée grâce aux économies faites ».

Sortie de M. le Maire pour le vote. 1 voix contre (Mme PINTUS). Compte administratif adopté à la majorité. Retour de M. le Maire.

3/ Affectation des résultats

M. le Maire présente les chiffres :

Un total en résultat de clôture de fonctionnement de 250 980,64 €

Un total en résultat de clôture d'investissement de 233 879,43 €

1 voix contre (Mme PINTUS). Adoptée à la majorité.

4/ Taxes

M. MACARIO communique les résultats de la dette en cours qui était de 3,62 années, ce qui était, d'après la DGFIP, excellent. Passage à 5,38 suite à l'emprunt, résultat qui reste très bon.

Rappel des taux 2021 et présentation des taux pour 2022 :

	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>
Taxe Foncier Bâti	18,91 %	19,38 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,80 %	28,49 %
Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20 %	40 %

M. le Maire rajoute qu'il a été décidé d'augmenter les taxes en réunion de travail afin d'anticiper ce qui pourrait arriver par rapport au dossier de la piste, et faire une provision.

Il a eu une information de dernière minute concernant l'augmentation de l'assiette fiscale au niveau national.

Intervention de Mme PINTUS :

« Tout d'abord je m'étonne de l'absence de document préparatoire pour nous permettre de délibérer sur une question aussi importante.

La première question à se poser est : augmenter les taxes pour quoi faire ? Au vu de votre programme d'investissement, vous n'avez pas besoin d'augmenter les taxes.

Ensuite, en Commission des finances vous aviez évoqué la possibilité d'augmenter les taxes en prévision de l'augmentation du coût de la vie pour les plus nécessiteux. En 2021, le CCAS sur un budget de 9 000 € a dépensé 400 € au titre du secours social. Ce ne sont certainement pas des considérations de solidarité qui permettront de justifier l'augmentation des taux des taxes.

Aujourd'hui vous évoquez les besoins de la piste-décharge que 5 des membres de votre liste avaient votée en 2018. Je le dis devant vous tous, c'est votre unique responsabilité de conseillers et conseillères municipaux qui est à l'origine de l'augmentation des taxes que vous vous apprêtez à voter. C'est votre choix de faire payer aux Spéracèdoises et Spéracèdois les agissements de votre prédécesseur et vos non-choix. Ce n'est pas le mien ».

M. MACARIO précise que la réaction a été en effet un peu tardive mais d'autres dossiers étaient à gérer, en plus de la période COVID. Le dossier de la piste a déjà coûté 15 000 € à la commune.

M. Christophe ROUSTAN précise qu'il s'est toujours opposé à l'augmentation des taxes et ne change pas d'avis.

Concernant les résidences secondaires, M. C. ROUSTAN ne voudrait pas qu'une augmentation importante les fasse fuir le village. L'augmentation prévue de 2,5 % est symbolique mais va malgré tout alourdir la pression fiscale des citoyens.

M. FRANK précise qu'il est contre l'augmentation de la taxe d'habitation au vu de la conjoncture actuelle. Il est en revanche favorable à l'augmentation sur les résidences secondaires.

Nouveaux taux adoptés, un à un, par 11 voix pour et 4 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK, Mme DUCROZ, M. C. ROUSTAN).

5/ Loyers logements, taxi, ball-trap

Proposition d'augmentation de 1,61% à compter du 1^{er} mai (indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021) sur l'ensemble des loyers communaux : logements, ball-trap, taxi.

Mme PINTUS demande si la liste des loyers peut être transmise pour le prochain conseil. Réponse positive de M. MACARIO, qui rajoute qu'elle doit rester confidentielle.

Loyers « logements » approuvés à l'unanimité.

Concernant l'augmentation du loyer du taxi, M. FRANK est contre car cette profession va être impactée par l'augmentation du tarif de l'essence. M. MACARIO précise que l'augmentation est minimale : le loyer passerait de 170,80 € à 173,55 €. Au regard des montants, M. FRANK valide cette augmentation. Loyer taxi approuvé à l'unanimité.

Même pourcentage d'augmentation pour le ball-trap. Le loyer passerait de 1 500 € à 1 524,15 €.

Intervention de Mme PINTUS :

« Concernant le ball trap, je vous avais fait remarquer en juillet 2020 que le loyer perçu était de 1212 € au lieu des 1500€ contractuels. Il n'y a pas eu de rattrapage sur les années antérieures, soit un manque à gagner pour la commune de 1764 € qu'il vous reste à recouvrer au plus tôt ».

M. le Maire précise qu'il regardera s'il a le droit de procéder à un rattrapage.

Loyer validé à l'unanimité.

6/ Indemnité de conseil allouée au trésorier principal

M. le Maire expose :

L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. M. Pierre-Yves SIKLI étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité, qui s'élève à environ 500 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7/ Etat annuel des indemnités des élus

M. le Maire donne lecture d'un tableau énonçant les indemnités des élus. Il précise que les élus qui touchent ces indemnités se dévouent pour la commune.
Délibération approuvée à l'unanimité.

8/ Budget primitif

M. le Maire énonce les principaux chiffres :

Fonctionnement

- Dépenses :	1 303 060,64 €
- Recettes :	1 303 060,64 €

Investissement

- Dépenses :	567 346,98 €
- Recettes :	567 346,98 €

TOTAL DU BUDGET

1 870 407,62 €

Afin de réduire le budget, M. C. ROUSTAN propose de dématérialiser certaines publications de la commune, notamment le bulletin, car même s'il ne coûte rien à la commune, les sommes versées par les commerçants pourraient être reversées au CCAS. Concernant l'investissement, il pense qu'il faut être prudent. Il termine en précisant, que cette année encore, lui-même et Stéphanie DUCROZ, voteront « pour » ce budget.

Concernant le dossier de la piste, M. FRANK rappelle qu'il avait suggéré une provision pour risque. M. MACARIO précise que ce n'est pas possible mais une somme a été prévue, ventilée sur plusieurs postes.

Concernant le bulletin, M. Marcel ROUSTAN précise que l'ancienne version proposée par INFOCOM prévoyait un bulletin par an gratuit pour la commune mais non distribué. La nouvelle version prévoit quatre parutions par an distribuées dans les boîtes aux lettres.

La dématérialisation est difficilement envisageable car l'accord passé avec les commerçants prévoit une distribution. Et elle n'est pas adaptée pour les Anciens.

M. C. ROUSTAN tient à saluer le travail fait.

Budget adopté à la majorité. 2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK).

M. MACARIO communique la liste des subventions versées aux associations :

CAISSE DES ECOLES 24 000,00
CCAS 6 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CABRIS 200,00
AIGO VIVO 450,00
AMICALE BOULISTE 400,00
ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANÇAIS 400,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS PEYMEINADE 200,00
CINE CABRIS 250,00
COMITE DES FETES 4 000,00
COMITE FEUX DE FORETS 500,00
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE 400,00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS 200,00
SECOURS CATHOLIQUE 150,00
CIE THEATRALE LA GALINETTE 300,00

SOS FOYERS CHIENS AGES 500,00
COMITE OEUVRES ACTIONS SOCIALES DU PERSONNEL 1 500,00
PATRIMOINE VIVANT PAYS DE GRASSE 200,00
LES HEURES MUSICALES 500,00
FESTIVAL DE MUSIQUE CHORALE ST CASSIEN 200,00

Concernant le CCAS, Mme PINTUS évoque le repas des Anciens et demande si quelque chose est prévu. Réponse de Mme MAUBERT-REY : le repas est prévu le 12 mai. Mme PINTUS suggère la distribution de paniers pour les Anciens ne participant pas au repas. Mme MAUBERT-REY ne l'envisage pas. Le repas est un moment bien plus convivial, moment que beaucoup attendent avec impatience. Les années précédentes, il y a eu beaucoup de retours positifs sur le repas, mais des retours négatifs pour un panier.

9/ Demandes de subventions

Mme BONNAFY présente la demande concernant l'acquisition du terrain :

Acquisition terrain 180 000 € - Dossier déjà présenté mais nouveau plan de financement proposé

Montant de l'opération : 180 000 €

Subvention Région : 74 250,00 €

Subvention Département : 76 050,00 €

Autofinancement ou emprunt : 29 700 €

Taux d'intervention région (montant subventionnable)	50,00%
Financements publics	150 300,00 €
Autofinancement ou emprunt	29 700,00 €
Taux autofinancement / coût subventionnable du projet	20,00%

Demande validée à l'unanimité.

Demande de subvention Conseil Départemental Dotation cantonale

Mme BONNAFY propose :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Voirie communale, dont le coût prévisionnel s'élève à 63 880,00 € HT, soit 76 749,00 TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Dotation cantonale : 51 104,00 €

Emprunt : 25 645,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Départemental.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Détail des travaux de voirie :

- Place Charles de gaulle - création réseau EP
- Rue des orangers - extension réseau EP
- Chemin des Guichards - création ouvrage EP
- Chemin des Basses Molières - création regard grille sur ouvrage

NR 7

- Travaux voirie sur l'ensemble de la commune – réfection chaussée en enrobée noir à chaud 20 m2
- Chemin « piste du gaz » – dépose et repose barrière DFCI – 3350 euros H.T.
- Rue du Dr Belletrud, rue du Bourboutil, route de st Cézaire, boulevard docteur Sauvy – mise en place de panneaux de signalisation
- Route st Cézaire, rue du Bourboutil et boulevard docteur Sauvy – sécurisation passages piétons (21178,20 € H.T.)

Mme BONNAFY précise que l'ensemble des travaux ne sera peut-être pas réalisé au vu de l'augmentation des tarifs.

Intervention de Mme PINTUS :

« On ne peut que se réjouir de constater les efforts planifiés pour la sécurisation routière, le collectif VIA n'a pas travaillé pour rien et vous en avez tenu compte, c'est tout à votre honneur. Comment se fait-il cependant que les coûts prévisionnels et le montant de la dotation soient les mêmes au centime près avec ceux de l'an passé ? »

M. MACARIO précise que la commune peut prétendre à la même dotation que l'an dernier, ce qui explique que les chiffres proposés soient les mêmes.

Demande approuvée à la majorité. 1 voix contre (Mme PINTUS).

10/ Commission d'appel d'offres

M. le Maire présente la composition classique d'une CAO : le Maire et, au minimum, trois membres du conseil municipal élus.

Modalités de l'élection : scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante (L.2121-21).

M. le Maire propose à chaque liste issue du scrutin de juin 2020 de désigner son représentant. S'agissant du groupe Transition Esperacedo, Mme PINTUS cède sa place à M. FRANK qui en fait la demande.

Proposition : le Maire, Mme MAUBERT-REY, M. FRANK, M. C. ROUSTAN + 3 adjoints suppléants.

Composition validée à l'unanimité.

M. le Maire rajoute que, comme pour la commission des finances, chaque conseiller sera invité à assister aux réunions de la CAO.

11/ Convention de remboursement CAPG

Mme BONNAFY précise que cette convention concerne le remboursement des agents communaux mis à disposition de la CAPG de juillet à décembre 2021. Sont intégrés les fluides et les interventions des agents techniques. Délibération approuvée à l'unanimité.

12/ Convention CAPG – Mise à disposition de personnel

Mme BONNAFY précise qu'il s'agit cette fois de la nouvelle convention applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, pour les trois années à venir. Approuvée à l'unanimité.

13/ CLECT

M. le Maire expose :

Le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées 2021 a été validé lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021. Il doit ensuite être validé par chacune des communes membres de la CAPG (rapport transmis par mail).

Délibération approuvée à la majorité. 2 abstentions (Mme PINTUS, M. FRANK).

14/ Groupement de commandes pour la construction d'une cuisine à St Cézaire

Mme BONNAFY expose :

Le groupement proposé a pour objet les études de faisabilité techniques, juridiques et financières de construction d'une cuisine centrale à Saint Cézaire afin de fabriquer et livrer les repas des cantines des communes de Saint Cézaire, Spéracèdes, Cabris et Le Tignet, ainsi que les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile. Les modalités sont présentées dans le projet de convention qui a été transféré par mail.

Mme PINTUS regrette que ce projet exclue Peymeinade et St Vallier. M. MACARIO précise que ces deux communes ne peuvent pas fournir des repas supplémentaires et donc intégrer d'autres communes.

Délibération approuvée à la majorité. 1 voix contre (Mme PINTUS).

10/ Convention CAPG - Urbanisme

M. le Maire rappelle que depuis quelques années, la compétence « instruction des autorisations du droit des sols » a été transférée à la CAPG par la signature d'une convention de mutualisation et de mise à disposition d'un logiciel métier. Cette convention doit être actualisée.

Mme PINTUS s'oppose à cette délibération, aucune annexe n'étant proposée. Et regrette que ce problème soit récurrent avec les délibérations proposées par la CAPG.

M. FRANK votera également contre car il regrette que le service soit délocalisé. M. MACARIO précise qu'il y aura toujours un service urbanisme à Spéracèdes. En revanche tout sera dématérialisé.

Convention approuvée à la majorité. 2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK).

11/ Motion

Mme MAUBERT-REY donne lecture du texte :

« Au moment où le Président de la République évoque une nouvelle fois la question de la fusion entre le Département des Alpes-Maritimes et la Métropole Nice Côte d'Azur à la faveur de la campagne électorale,

Nous, élus du Conseil Municipal de la commune de Spéracèdes, rejetons sur la forme comme sur le fond, le principe d'une fusion évoqué par voie de presse au mépris des territoires et des populations que nous représentons.

Le Département des Alpes-Maritimes a, depuis 160 ans, toujours été à l'écoute des communes et des territoires, en apportant un soutien humain, technique et financier dans le respect des décisions prises par les maires et leurs conseils municipaux. A travers des actions publiques concrètes, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes maintient la proximité, la relation de confiance et un partenariat privilégié entre le couple département/commune.

Le Département des Alpes-Maritimes assure une action sociale équitable au profit des citoyens les plus fragiles, avec un engagement à taille humaine en faveur des enfants et des familles, de l'autonomie, de la promotion des politiques en matière de handicap, de la prise en charge des aînés, de l'offre de soins de proximité et de l'insertion.

Le Département des Alpes-Maritimes assume son rôle d'aménageur du territoire, de garant de l'équilibre et de la solidarité territoriale en construisant de grandes infrastructures, qui maillent l'ensemble du territoire départemental : routes, collèges, pôles de sécurité publique (SDIS, forces de la sécurité intérieure).

Le Département des Alpes-Maritimes soutient l'attractivité des territoires en investissant dans le réseau numérique très haut débit, le soutien aux projets touristiques, la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel, la promotion du sport, des loisirs, de la culture.

Nous ne souhaitons pas la remise en cause de l'histoire de nos territoires au profit d'une approche administrative qui, sous couvert de modernité, voudrait dissoudre une organisation territoriale efficace, pertinente et proche des citoyens. La France est un pays qui a su faire émerger des territoires métropolitains sans délaisser les territoires péri-urbains et ruraux notamment grâce à l'action conjuguée des départements et des communes.

Nous rappelons par ailleurs que les communes, échelon de base de notre démocratie locale, soutenues par les intercommunalités et par le département, peuvent revendiquer une légitimité fondée sur plusieurs centaines d'années d'existence, une forte capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires et une réelle aptitude à répondre aux besoins diversifiés de leurs habitants.

Nous sommes profondément attachés à une organisation territoriale d'adhésion construite de manière consensuelle avec des outils institutionnels librement choisis, fruits d'une véritable concertation au service des communes et de leurs habitants.

Déjà en 2018, les velléités gouvernementales visant à transposer le modèle du Nouveau Rhône sur les départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord avaient été rejetées localement, obligeant le Gouvernement à faire une volte-face sur le sujet dans un contexte social peu favorable, traduisant pour une partie de la population un sentiment d'abandon géographique et social et plaidant pour plus de proximité et d'équité, ADN des départements.

Force est donc de constater, qu'aujourd'hui, cette proposition, évoquée par un Président de la République en campagne, met à nouveau les élus locaux devant le fait accompli, sans concertation, ni dialogue.

Nous, élus du Conseil Municipal, refusons ainsi ce projet arbitraire et déconnecté des préoccupations des habitants de notre territoire.

Nous, élus du Conseil Municipal, affirmons notre volonté que le Conseil départemental des Alpes-Maritimes continue à jouer pleinement son rôle dans ses limites administratives et prérogatives actuelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur ».

M. le Maire précise que cette motion a été proposée dans l'ensemble des communes de la CAPG. Si ce groupement se fait, ça signifiera une entrée de la CAPG et de la CASA dans la Métropole.

M. C. ROUSTAN rajoute qu'il a toujours été contre cette superposition de feuilles administratives. Le Département nous accompagne et nous soutient, pas toujours autant qu'on pourrait l'espérer, mais il est présent. Il rejette donc ce projet de fusion.

M. FRANK regrette que les élus de l'ouest ne se regroupent pas pour contrer ce projet.

Par 13 voix pour et 2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK), la motion est approuvée.

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme GIOVINAZZO informe de la tenue prochaine d'un Festival de théâtre du 1^{er} au 3 avril, auquel elle convie l'ensemble des élus. Ce festival a été organisé avec de petits moyens, et le sponsor de sociétés. L'entrée sera gratuite et les troupes rémunérées au chapeau.

M. FRANK souhaiterait savoir où en est la recherche de polluants sur la Piste. M. MACARIO précise qu'il n'a pas encore le retour.

M. FRANK pense que la commune devrait demander le conseil d'un juriste. Il faut faire le maximum contre les responsables. Il sera attentif à ce que le village soit protégé.

M. FRANK évoque ensuite la sécurisation de la RD11. M. MACARIO précise que le dossier suit son cours.

M. FRANK demande si des contrôles radar ont été réalisés, depuis la signature d'une convention.

M. MACARIO précise qu'aucun contrôle n'a eu lieu pour l'instant.

M. FRANK demande si une nouvelle réunion concernant le PLU est prévue. M. MACARIO précise qu'il attend le retour de CITADIA.

Mme PINTUS souhaite prendre la parole au sujet du PLU :

- Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil municipal a prescrit la révision allégée n°1 du PLU portant sur la mise en sécurité incendie de l'entreprise Accord et parfum pour lui permettre « d'agrandir un local de stockage » en zone rouge du PPRIF.
- Par délibération du 28 juillet 2021 le Conseil municipal a voté l'abrogation de cette délibération, les services de la DDTM et de la sous-préfecture de Grasse ayant considéré tout compte fait que la procédure de modification simplifiée leur semblait plus appropriée. Entre temps, soit durant 2 ans, une concertation publique associant les habitants, les associations locales et les personnes publiques associées a été organisée avec un registre, une exposition permanente en mairie et plusieurs réunions de travail se sont tenues. Pour rien.
- Par délibération du 19 octobre 2021, le conseil municipal a adopté une procédure de modification simplifiée n°2 pour la mise en sécurité du domaine de Ste Blanche qui se substitue donc à la procédure précédente. Une concertation publique a été organisée en novembre 2021 avec un registre de concertation, auquel j'ai à nouveau participé comme plusieurs de nos concitoyens. Depuis plus rien. Pas de bilan de la concertation réalisé, pas de réunion de présentation au Conseil annoncée. Rien dans le bulletin municipal. Or le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public, DOIT être approuvé par délibération motivée du Conseil municipal.

En l'absence de toute information plusieurs questions se posent, ou devraient se poser, à nous tous :

- quel est le calendrier que vous avez retenu pour achever cette fois-ci la procédure en cours ?
- comment se fait-il que l'entreprise Art & Parfum a été autorisée sans attendre à effectuer les travaux qui justifiaient de procédures administratives qui durent depuis 2,5 ans ?
- à plusieurs reprises, il a été affirmé en Conseil municipal, y compris par vous-même, que les procédures de révision et de modification simplifiée

étaient intégralement financées par Art & Parfum, et qu'aucune dépense correspondante ne serait inscrite au budget de la commune.

Outre le fait qu'un bureau d'étude, en l'occurrence CTADIA, chargé par une collectivité d'une mission de service public ne peut être autorisée à percevoir une rémunération de la part du bénéficiaire de cette mission, pouvez-vous nous confirmer que les honoraires versés à CITADA en 2021 pour un montant de 3260 € dont une note d'analyse pour 2400 € correspondent strictement à la modification simplifiée N°1 ? Cette MS correspondait à une simple erreur graphique entre l'arrêt et l'approbation du PLU qui incombait au bureau d'étude CITADIA. Comment se fait-il que cette réparation nous soit refacturée et à un tel prix ?

PLU nouvelle modification en toute opacité

- Par ailleurs, sans attendre donc que la procédure de modification simplifiée en cours ne soit achevée, ni que le jugement de la plainte portant sur l'ensemble du PLU actuel ne soit rendu, vous avez cru nécessaire, en concertation avec l'avocat de la commune, Me FIORENTINO, de lancer une nouvelle procédure de modification du PLU sans recourir au Conseil municipal.
- C'est donc à nouveau le bureau d'étude CITADIA, celui-là même qui a été chargé par votre prédécesseur en 2014 de conduire le premier PLU de la commune, celui-là même dont vous n'avez cessé de vous plaindre, c'est lui que vous et votre majorité avez retenu, sans même recourir à une mise en concurrence - en l'état des documents que vos services ont été en mesure de me présenter.

Lors d'une réunion quasi-secrète le 14 janvier 2022, vous nous aviez annoncé un devis de 10 275 € HT, celui signé s'élève déjà à 16 875 € HT. Et pour faire quoi ? Je cite « modification du PLU visant à limiter l'atteinte aux paysages et les effets du ruissellement par artificialisation du sol ». Pour ce point, comme pour le précédent, vous vous êtes affranchi de la Commission d'urbanisme, dont c'est la mission dois-je vous le rappeler ? Art. 9 bis du RI du Conseil : « le conseil municipal s'appuie sur une Commission urbanisme. Elle a pour rôle de suivre l'élaboration, la mise en œuvre, les révisions et les modifications du document d'urbanisme prescrit par la commune (PLU) et de son plan de déplacement, ainsi que toutes les mises en conformités avec les autres documents d'urbanisme ou d'orientation qui s'appliquent sur tout ou partie du territoire de la commune de Spéracèdes (SCOT, PDU...). »

Vous préférez confier à des intérêts extérieurs à votre commune le choix de son avenir et tenir à l'écart les représentants élus par vos concitoyens. Le 15 décembre 2020, le Conseil s'était opposé à l'unanimité contre le transfert de la compétence de PLU à la CAPG pour rester maître de son territoire. C'est plus facile à dire qu'à réaliser.

Actualisation du PLU : à ne pas oublier

La modification du PLU que vous avez lancée en début d'année doit se préoccuper de la mise en place d'un plan de mobilité et de la mise en cohérence avec un certain nombre de documents structurants à commencer par le SCOT Ouest et le schéma d'assainissement du canal Belletrud. Plusieurs incohérences ont été relevées.

Intervention de Mme PINTUS concernant la Piste :

Un tiers de votre éditorial du bulletin municipal de mars 2022 était consacré à ce que vous appelez pudiquement « la piste du Gaz ». Vous écrivez « la municipalité, elle, héritant de cette situation qui remonte à plusieurs années en arrière se doit actuellement de gérer le dossier avec les services de l'État et de la Justice. ». Je voudrais vous rappeler que :

- votre liste municipale comportait 5 conseillers sortants de la municipalité précédente, dont les 3 principaux adjoints dont vous faisiez partie.
- sans vouloir décharger à aucun moment votre prédécesseur de ses responsabilités, vous aviez le pouvoir en accédant à la mairie en juin 2020 de faire cesser le chantier immédiatement car vous en avez le pouvoir. Chacun des conseillers assis autour de cette table avait le choix d'agir ou de regarder ailleurs, tous savaient.

A ce moment là, les arbres avaient été abattus, les murets étaient déjà ensevelis, mais les deux extrémités du remblai n'étaient pas encore reliées et les barres rocheuses pouvaient encore être épargnées. Les apports de matériaux se sont poursuivis et la hauteur de piste a continué d'augmenter jusqu'en novembre 2021 ! On ne parle pas du passé, on parle du présent et surtout du futur.

- un principe constitutionnel : la séparation des pouvoirs est conçue comme la première condition d'un gouvernement libre. Votre formulation me laisse plus que perplexe.

M. MACARIO rappelle que, sitôt élu Maire, il a dû gérer le quotidien, en pleine période de crise sanitaire. Gérer également certains dossiers, comme celui des photocopieurs pour lequel il attend toujours son aide.

Mme PINTUS évoque ensuite la piste DFCI.

« Il y a 10 jours je vous signalais une déballe en cours au départ de la DFCI en face du parcours santé. Vous m'avez répondu que les services de l'ONF refaisaient la piste. Pouvez-vous nous dire exactement en quoi consistent les travaux, combien cela va durer ? Et je vous demande de prendre un arrêté municipal et tout l'affichage nécessaire pour qu'il soit clair pour tout le monde qu'il s'agit de manœuvres autorisées ».

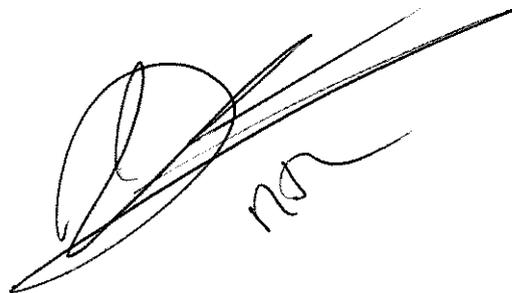
M. MACARIO précise que l'ONF a lancé les travaux sans en informer la commune.

M. C. ROUSTAN souhaitait un rapport d'activité concernant le RAM. Compte-rendu dont dispose M. MACARIO. Il rajoute que le nombre de places en crèche est insuffisant, 40 bébés sont sur liste d'attente. Le rapport du RAM est à disposition de ceux qui le souhaitent.

M. C. ROUSTAN précise qu'il a, à plusieurs reprises, entendu parler d'un parking de covoiturage et demande si c'est toujours d'actualité. Pour l'instant M. MACARIO n'a pas de retour de la part de la CAPG et le regrette. Il espère un retour car il est urgent de trouver des solutions pour le stationnement.

La séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MR' or similar initials, written over a large, stylized scribble that resembles a leaf or a large letter 'M'.

